

Être citoyen

Peter Leuprecht

Volume 11, numéro 2, printemps 2001

L'Europe, le laboratoire d'idées du XXI^e siècle?

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/801179ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/801179ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collège Édouard-Montpetit

ISSN

1181-9227 (imprimé)

1920-2954 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Leuprecht, P. (2001). Être citoyen. *Horizons philosophiques*, 11(2), 29–31.
<https://doi.org/10.7202/801179ar>

ÊTRE CITOYEN¹

La citoyenneté démocratique

Dans le terme «citoyenneté», il y a l'idée de la «cité», l'idée d'appartenance à une communauté, entraînant des droits et des responsabilités. Le mot grec pour citoyen est *politis*, c'est-à-dire celui qui appartient à la *polis*, qui est la communauté dans laquelle le citoyen exerce ses droits et ses responsabilités. Il faut distinguer la citoyenneté de la nationalité. On peut être citoyen sans avoir la nationalité du pays où l'on réside. Ni la citoyenneté ni la nationalité ne doivent être fondées sur l'ethnicité.

La démocratie est le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple. Le pouvoir y émane du peuple et est exercé par la communauté des citoyens; le pouvoir politique est le pouvoir citoyen. La démocratie ne saurait être vivante et participative sans une citoyenneté active. Le citoyen est appelé à participer et à contrôler ceux qui exercent du pouvoir en son nom. S'il ne le fait pas, il risque d'être réduit à l'état de sujet, voire d'objet. Les décisions risquent d'être prises par d'autres, par-dessus sa tête. La désaffection des citoyens fait courir un danger mortel à la démocratie.

En démocratie, la citoyenneté doit être fondée sur l'attachement des citoyens à des valeurs partagées et non sur les racines ou le sang. Les droits de la personne font partie de ces valeurs que les citoyens doivent défendre et promouvoir ensemble.

Dans le monde d'aujourd'hui on est en même temps citoyen dans plusieurs communautés ou *polis* qui forment en quelque sorte des cercles concentriques: la commune, la province (ou le *Land* ou le canton), l'État, une communauté regroupant plusieurs États telle que l'Union européenne, le monde. À tous ces niveaux, le citoyen est appelé à exercer ses devoirs et responsabilités.

La citoyenneté européenne

L'unification de l'Europe est sans aucun doute un des processus les plus fascinants de l'histoire contemporaine. Les pays européens qui pendant des siècles s'étaient entre-déchirés dans des guerres fratricides ont

1. Dans le cadre de la Semaine des sciences humaines organisée au collège Édouard-Montpetit, en octobre 2000, j'ai été invité à donner une conférence sur le thème «La citoyenneté et l'Europe», suite à laquelle les responsables d'*Horizons philosophiques* m'ont demandé de contribuer un article à leur revue. Ayant été très favorablement impressionné par l'activité déployée au Collège, dont j'ai été un modeste témoin, j'ai répondu positivement à cette demande. Dans la présente contribution, je reprends quelques-unes des idées exprimées lors de ma conférence, tout en essayant de dépasser le cadre de l'Europe.

enfin mis un terme à leurs affrontements et se sont retrouvés pour construire un nouvel ordre européen fondé sur des valeurs et des principes partagés, à savoir la démocratie pluraliste, la prééminence du droit et le respect des droits de la personne. Ce sont les principes fondateurs et fondamentaux de la première organisation européenne, le Conseil de l'Europe créé en 1949, qui compte aujourd'hui 41 États membres. Selon le Statut du Conseil, le respect de ces principes devait être à la fois la condition d'admission au Conseil et l'obligation permanente incombant à tous ses États membres. Au cours des dernières années, le Conseil a malheureusement pratiqué une politique opportuniste en admettant des membres qui ne répondaient pas aux critères statutaires.

Cela dit, il est incontestable que le Conseil de l'Europe a apporté une contribution importante à la promotion de la démocratie, de l'État de droit et des droits de la personne. Sa principale oeuvre est la Convention européenne des Droits de l'Homme qui a mis en place une juridiction supranationale, la Cour européenne des Droits de l'Homme. Celle-ci est la gardienne suprême du respect de la Convention qui garantit les droits fondamentaux à toute personne relevant de la juridiction des États membres, sans aucun critère de nationalité. Sous l'angle des droits de la personne, il existe déjà une citoyenneté européenne.

L'intégration européenne devait réaliser des progrès remarquables dans le cadre de la Communauté ou Union européenne. À la suite d'un accident de l'histoire, cette intégration devait se développer surtout dans le domaine économique. Depuis des années, l'Union s'efforce de devenir aussi une union politique et de se rapprocher des citoyens de l'Europe; elle veut combler son «déficit démocratique» et ne plus être perçue comme une Europe des affaires ou des marchands ou comme une construction technocratique. C'est dans ce contexte qu'il faut voir le débat relatif à la «citoyenneté européenne» qui est censée stimuler le sens d'appartenance à l'Union. Cependant, l'accès à cette «citoyenneté européenne» se fait par le truchement de la nationalité d'un des États membres de l'Union, ce qui veut dire que les conditions d'accès sont très inégales. Le seul moyen de créer des conditions égales d'accès à la «citoyenneté européenne» serait d'harmoniser le droit de la nationalité des États membres de l'Union. Une telle harmonisation se heurte à de fortes résistances. Tout ce qui touche à la nationalité suscite des débats extrêmement vifs dans les pays européens dont les approches sont fortement divergentes en la matière, certaines législations étant fondées sur le droit du sol, d'autres sur le droit du sang.

Les institutions européennes exerçant un pouvoir croissant,

le besoin s'est fait sentir de démocratiser l'exercice de ce pouvoir et d'en assurer le contrôle démocratique. Dans une certaine mesure, celui-ci est exercé par les organes parlementaires européens, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et, pour ce qui est de l'Union, le Parlement européen. Par ailleurs, des organisations non gouvernementales agissent de plus en plus au niveau européen, faisant entendre la voix des citoyens de l'Europe.

Citoyens du monde?

Le progrès de la mondialisation et le triomphe de l'idéologie panéconomique ont, d'une part, mis à nu la faiblesse du pouvoir politique (compris comme pouvoir des citoyens) au niveau international et, d'autre part, provoqué une mobilisation sans précédent des organisations non gouvernementales internationales (ONGI). Leur nombre a littéralement explosé ces dernières années. D'après certaines estimations, il en existerait aujourd'hui environ 20 000 dans le monde. Leur action est rendue plus efficace et mieux coordonnée grâce aux nouveaux moyens de télécommunication.

Il n'est pas étonnant que les ONGI se soient mobilisées notamment autour des grandes institutions économiques et financières internationales telles que l'Organisation Mondiale du Commerce, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, dont les décisions ont des répercussions profondes sur la vie des populations sans que celles-ci puissent faire entendre leur voix. Les ONGI constituent de plus en plus un contre-pouvoir visant à combler le déficit démocratique qui caractérise souvent les négociations internationales. Il faudra trouver des moyens permettant aux peuples du monde de faire entendre leurs préoccupations non seulement dans la rue, mais aussi dans les salles de conférence.

Mondialiser les droits de la personne

Dans le monde d'aujourd'hui, il est essentiel de rétablir, à tous les niveaux et surtout au niveau international, la primauté du politique au sens noble et démocratique du terme. La mondialisation poussée par l'idéologie panéconomique devra être contrée par une mondialisation des droits de la personne comme éthique d'une *polis* globale. Ce sont surtout les jeunes générations qui sont appelées à s'engager dans cette voie et à exercer pleinement, à tous les niveaux, leurs droits et leurs responsabilités de citoyens.

Peter Leuprecht
Doyen de la Faculté de Droit
Université McGill